

Antenne Languedoc - Roussillon
28 rue Faubourg Bontonnet
34090 Montpellier

Téléphone : 04 67 06 90 36
Télécopie : 04 67 06 91 97
christophe.perrin@lacimade.org
CCP Montpellier 779 57 G

Montpellier, le 12 octobre 2009

**Aux membres de la Cellule de vigilance
de la COPEC de l'Hérault**

Mesdames, Messieurs les membres de la cellule de vigilance,

Nous vous saisissons pour :

Mlle I
Montpellier,

et Mlle A **Montpellier.**

Mlle I fait partie des 25 lauréats pour l'année 2009 de la « Bourse au Mérite » Languedoc Roussillon.

Ce dispositif mis en place par le Conseil Régional LR est présenté ainsi :

« En faisant de l'égalité des chances, un combat pour l'égalité réelle, la Région Languedoc-Roussillon encourage, depuis la rentrée 2007, les nouveaux bacheliers méritants, titulaires de mention "Bien" ou "Très bien", dans la poursuite d'études supérieures. La Région a ainsi créé, afin de réduire les obstacles financiers auxquels se heurtent les lycéens talentueux pour suivre des cursus universitaires ambitieux, la bourse au mérite. »

I s'est vue notifier sa nomination par courrier du Conseil Régional en date du 27 juillet 2009. Cette notification l'invitait également à la réception organisée en vue d'une remise personnelle de la bourse à chaque lauréat par le Président de Région, Monsieur Georges Frêche. Il lui était également demandé de prendre contact avec le Service de l'Enseignement Supérieur de la Région pour indiquer le nombre de personnes qui l'accompagneraient pour la cérémonie et pour l'apéritif. I prend contact et indique que sa soeur L et deux amies l'accompagneront.

Le vendredi 18 septembre, I se rend à l'Hôtel de Région accompagnée de ses amies et de sa soeur. A l'accueil, on les invite à rejoindre l'hémicycle au 9ème étage. A la porte de l'hémicycle, un homme les informe qu'il n'y a plus de place libre dans la salle et les invite à gagner la mezzanine par l'ascenseur. I, sa soeur et ses amies s'y rendent et s'installent au centre au premier rang, face au Président de Région. Elles peuvent voir l'ensemble de l'hémicycle. Quelques minutes plus tard, l'homme qui les a dirigé vers la mezzanine revient et leur demande de changer de place. Il leur indique des places sur le côté et au fond de la mezzanine, derrières plusieurs rangées de personnes.

~~Les jeunes filles ne voient plus ce qui se passe dans l'hémicycle, et de même, elles ne sont plus visibles pour les personnes qui se trouvent dans celui-ci.~~

Dix minutes plus tard, le même homme revient, il informe I que la cérémonie va débutée et lui demande de le suivre. A l'entrée de l'hémicycle, deux lauréats, un garçon et une fille au cheveux blonds attendent également.

Un homme de grand taille en costume sort de l'hémicycle. Il pose à I la question suivante : Est ce que ça vous gênes d'enlever votre voile ? I répond qu'elle préfère le garder. L'homme retourne dans l'hémicycle.

Une femme en tailleur arrive, elle demande à I et aux deux autres jeunes de remonter à l'étage de la mezzanine. Les trois jeunes reprennent l'ascenseur. Quelques minutes plus tard, on leur demande de redescendre. Un homme laisse entrer les deux jeunes mais bloque le passage à I en lui disant : « non, pas toi, tu attends ici ». Seule devant la porte, I entend la cérémonie qui se déroule dans l'hémicycle, tous les jeunes sont appelés au micro, mais son nom n'est pas appelée. Un homme sort alors de l'hémicycle et lui tend un document et un paquet cadeau. I lui demande pourquoi les choses se passent ainsi et l'homme pour toute réponse lui dit : « ça va aller trop loin... ».

I remontent pour retrouver ses amies, une hôtesse lui emboîte le pas et la suit dans l'ascenseur. En sortant de l'ascenseur I s'effondre en larmes sur un fauteuil.

Lorsque ses amies la retrouvent, elles décide, malgré ce qui vient de se passer, de se rendre à la réception. L'hôtesse qui accompagnait I dans l'ascenseur leur bloque l'accès à la salle de réception, elle leur dit comprendre leur situation mais elle a reçu l'ordre de ne pas les laisser entrer. L'homme qui a précédemment posé à I la question sur son voile sort de la salle de réception. F, l'une des amies d'I lui demande pourquoi elles ne peuvent accéder à la réception alors qu'elles sont invitées. Il répond : « c'est un ordre ».

L'ensemble de ces faits sont confirmés par Mlle A. qui était présente en tant que lauréate de l'année précédente, invitée à ce titre par le Conseil Régional. Mlle A porte un voile depuis quelques mois. Présente en tribune, elle a constaté que I ne participait pas à la cérémonie de remise des bourses et qu'elle ne se trouvait pas avec les autres lauréats lorsque ceux-ci ont été pris en photo.

Mlle A. était également invité à l'apéritif. Accompagnée de son frère et d'une amie, elle n'a pu accéder à la salle de réception ; un officiel les a empêchés de pénétrer aux motif qu'elle même et son amie portaient un voile islamique.

Les témoignages de Mlle I et de ses amis, confirmés par celui de Mlle A. sont concordants. I a été exclue de la salle où se déroulait la cérémonie de remise des bourses au mérite au motif qu'elle portait un voile islamique, elle a fait l'objet d'un traitement différent et défavorable en raison de ses convictions religieuses. Traitement discriminatoire qui l'a profondément humiliée. Lors du premier entretien avec elle, nous l'avons interrogée sur ce qu'elle avait ressenti, elle nous a répondu : « je me suis sentie humiliée, je ressentais de la haine ».

De même, Mlle I et ses amies, comme Mlle A et ceux qui l'accompagnaient, ont été privé de l'accès à la réception qui suivait la remise des bourses pour le même motif. C'est en raison de leur convictions religieuses que ces jeunes filles n'ont pu accéder à la salle de réception de l'Hôtel de Région.

Il ressort des différents témoignages que les personnes qui ont été matériellement les auteurs de ces faits n'agissaient pas de leur propre chef, mais avaient reçu des instructions précises de leur hiérarchie et agissaient en conséquence. Cet élément donne aux faits un caractère particulièrement grave.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, Mesdames, messieurs, de bien vouloir recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.

Christophe Perrin

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized capital 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.